



**RECONDUCTION n° 24/3
DU PROCES-VERBAL n° 09 - A - 041**

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Un bloc-porte métallique de référence « IDRA 1B 60 » à un vantail battant sur une huisserie métallique.
Demandeur	DIERRE FRANCE 11 avenue de Laponie F - 91978 COURTABOEUF Cedex
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 13/1, 14/2, 14/3, 15/4, 15/5, 16/6 et 21/7
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 15 mai 2029. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 19 mars 2024

X *Maxime HUMBERT*

Chargé d'Affaires
Signé par : Maxime HUMBERT

X *Jérôme VISSE*

Superviseur
Signé par : Jerome VISSE



RECONDUCTION n° 19/2 DU PROCES-VERBAL n° 09 - A - 041

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Concernant	Un bloc-porte métallique de référence « IDRA 1B 60 » à un vantail battant sur une huisserie métallique.
Demandeur	DIERRE FRANCE 11 avenue de Laponie F - 91978 COURTABOEUF Cedex
Extensions de classement reconduites	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'Efectis France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : 13/1, 14/2, 14/3, 15/4, 15/5 et 16/6
Durée de validité	Le procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions) et les extensions de classement (ainsi que toutes leurs éventuelles révisions) mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : 15 mai 2024. Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par Efectis France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance au feu de l'élément objet du présent document. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage.

Maizières-lès-Metz, le 26 avril 2019



Maxime HUMBERT
Ingénieur Chargé d'Affaires



Renaud SCHILLINGER
Directeur Technique
Façades / Compartimentage

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 09 - A - 041

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité :

Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :

15 mai 2014

Rapport de référence :

EFFECTIS FRANCE N°09-A-041

Concernant :

Un bloc-porte métallique de référence « IDRA 1B 60 » à un vantail battant sur une huisserie métallique.

Demandeur :

**DIERRE FRANCE
12, Avenue François Sommer
F - 92160 ANTONY**

Ce procès-verbal comporte 25 pages. Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Référence : IDRA 1B 60
Provenance : DIERRE SPA
STRADA STATALE PER CHIERI, n° 66/15
I-14019 VILLANOVA D'ASTI

1.1 PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir planches n° 1 à 17.

L'élément objet de ce procès verbal est un bloc-porte métallique à un vantail battant sur un bâti métallique.

Dimensions de passage : 1276 x 2610 mm (L x H)

1.2 DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ELEMENT

1.2.1 Bloc-porte

1.2.1.1 Bâti

Le bâti est formé de deux montants et d'une traverse réalisés à partir de profils en tôle d'acier d'épaisseur 15/10 mm, de section hors tout 86 x 67 mm, coupés d'onglets et assemblés par soudure.

Les profils du bâti forment une feuillure de section 19 x 63 mm destinée à recevoir le vantail.

Un joint intumescent auto-adhésif type Promaseal PL (PROMAT) de section 34 x 1,5 mm est placé en fond de feuillure des profils du bâti.

Le bâti est fixé à la construction support au travers de son aile de 40 mm par l'intermédiaire de chevilles à expansion de Ø 8 x 80 mm réparties au pas de 650 mm.

L'étanchéité périphérique entre la construction support et le bâti est réalisée par la mise en oeuvre de mousse expansive promafoam (PROMAT) étanchée à l'aide d'un cordon de silicone de référence Intuseal (F.lli Zucchini).

1.2.1.2 Vantail

Le vantail est formé par deux tôles d'acier pliées d'épaisseur 7/10^{ème} mm, formant un caisson, la tôle côté opposé aux paumelles formant le caisson, et la tôle côté paumelles formant le couvercle.

L'assemblage des deux tôles est réalisé latéralement et en partie haute par pincement après pliage.

Le caisson est renforcé en traverse haute par la mise en oeuvre d'une cornière en tôle d'acier pliée d'épaisseur 28/10 mm et de section 50 x 15 mm. Cette dernière est fixée sur les tôles formant le caisson par soudure.

Le caisson est isolé intérieurement par laine de roche de référence Termolan (TERVOL) d'épaisseur 63 mm et de masse volumique 100 kg/m³.

Les panneaux de laine de roche sont maintenus sur les parements en tôle au moyen de colle de référence T15013 (DUNA-POLYMERS) à raison de 200 g/m².

Au niveau de la serrure, deux bandes de plaques de plâtre de référence GRB10 (KNAUF), de dimensions 190 x 80 mm, placées de part et d'autre du coffre remplacent la laine de roche.

Ces bandes de plaques de plâtre sont fixées sur les parements du caisson au moyen de crochets sur les renforts de la serrure.

1.2.1.3 Oculus

Le vantail est muni d'un oculus rectangulaire en verre en Pyrobel 25 (GLAVERBEL) d'épaisseur 25 mm et de dimensions de clair de vitrage 560 x 760 mm (h x l).

Sa mise en œuvre est réalisée comme suit :

- Découpe du caisson aux dimensions 810 x 610 mm (l x h). Au niveau de la découpe les tôles du caisson sont pliées sur l'épaisseur en réalisant un recouvrement de 63 mm et sont fixées par rivets 4 x 12 mm (\varnothing x l) au pas de 100 mm.
- Mise en place du vitrage maintenu par un double parclosage réalisé par deux profils en tôle d'acier d'épaisseur 20/10^{ème} mm, de section hors tout 26 x 21 mm, placés côté paumelles et côté opposé aux paumelles. Le calage du vitrage est réalisé en périphérie par des cales de vitrage en PVC de dimensions 40 x 26 x 5 mm (DIERRE), associées à une bande à joint intumescent graphite de section 2 x 25 mm (MARVON).
- Les parcloses sont fixées sur le vantail au moyen de rivets 4 x 12 mm (\varnothing x l) après interposition d'une bande joint en Néoprène de type Nastro (DIERRE) de section 3 x 7 mm assurant le serrage du vitrage.
- Un cordon de silicone de référence Intuseal (F.lli Zucchini) est mis en œuvre sur tout le contour du vitrage entre les parcloses et les cales de vitrages.

Les parcloses de l'oculus reçoivent un habillage en tôle d'aluminium d'épaisseur 14/10^{ème} mm. Cet habillage a pour section hors tout 50 x 26 côté paumelles et côté opposé aux paumelles. Ces profils sont fixés sur le vantail au moyen de vis auto-foreuses 4,2 x 12 mm (\varnothing x l) (DIERRE) réparties au pas de 440 mm.

Prise en feuillure du vitrage : 7 mm

Jeu en fond de feuillure : 5 mm

1.2.1.4 Articulation

Le vantail est articulé sur deux paumelles acier de type T15002 (DIERRE) de \varnothing 25 x 160 mm et sur une paumelle à auto-fermeture de \varnothing 25 x 160 mm de référence T15003 (DIERRE).

Les paumelles supérieure et inférieure sont axées respectivement à 150 mm des extrémités haute et basse du vantail, la paumelle à auto-fermeture est, elle, axée à mi-hauteur des précédentes.

Les paumelles sont fixées au bâti par cordons de soudure continus et par l'intermédiaire d'une cheville à expansion \varnothing 8 x 80 mm (DIERRE) maintenant également le bâti sur la construction support. Les paumelles sont fixées au vantail par l'intermédiaire de trois vis acier 6 x 9 mm (\varnothing x l) au travers d'un plat acier d'épaisseur 28/10^{ème} mm et de dimensions 60 x 150, préalablement soudé à l'intérieur du caisson.

1.2.1.5 Fermeture

Le vantail est verrouillé au moyen d'une serrure à mortaiser de référence 214654D (ISEO Serrature S.P.A) à un point de fermeture latéral.

La serrure est manœuvrée côté paumelles par un ensemble de garniture extérieur à béquille de référence T15035 (MARVON) et côté opposé aux paumelles par une barre anti-panique en applique de référence 945928 (ISEO Serrature S.P.A).

L'axe de manœuvre de la serrure est placé à 1055 mm du bas du vantail.

Le bloc-porte est équipé d'un ferme-porte à bras à compas de référence DS1550 (RYOBI) installé côté paumelles.

1.2.2 Jeux de fonctionnement maximum autorisés

Traverse haute	: 2,5 mm
Montant côté paumelles	: 7 mm
Montant côté serrure	: 5 mm
Au seuil	: 7 mm

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

L'élément mis en oeuvre dans les conditions décrites par le Laboratoire peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

3.1 REFERENCE DU CLASSEMENT

Le présent classement a été réalisé conformément au paragraphe 7.5.5. de la norme NF EN 13501-2.

3.2 CLASSEMENT

L'élément est classé selon les combinaisons suivantes de paramètres de performances et de classes. Aucun autre classement n'est autorisé.

R	E	I	W		†	-	M	C	S	G	K
	E	I ₂			60						
	E				60						

Les portes qui bénéficient d'un classement EI₂ peuvent être mises en oeuvre à condition que les parois et revêtements de paroi adjacents aux portes soient classés M0 ou M1 (ou classes de réaction au feu définies dans l'Annexe 1 de l'Arrêté du 21 Novembre 2002 et acceptées pour ce niveau de performance selon l'Annexe 4 de ce même texte) sur une distance de 100 mm à partir du bord extérieur du dormant du bloc-porte.

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1 A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans le rapport de référence.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, le rapport de référence pourra être demandé à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2 SENS DU FEU

SENS DE FEU : INDIFFERENT.

5. DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE DES RESULTATS

5.1 MATERIAUX ET CONSTRUCTIONS

5.1.1 Généralité

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (par exemple, battant ou pivotant, à simple ou double action) ne doivent pas être modifiés.

5.1.2 Restrictions spécifiques aux matériaux et à la construction

5.1.2.1 Constructions en bois

~~L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.~~

~~Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25 %.~~

~~Pour les panneaux à base de bois (par exemple, l'aggloméré, le contreplaqué, etc), la composition (par exemple, le type de résine) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai. La masse volumique ne doit pas être réduite mais il est permis de l'augmenter.~~

~~Les dimensions en coupe ou la masse volumique des dormants en bois (y compris les feuillures) ne doivent pas être réduites mais il est permis de les augmenter.~~

5.1.2.2 Constructions en acier

Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25 % au maximum.

Le nombre d'éléments raidisseurs pour les portes sans isolation thermique et le nombre et le type de leurs fixations dans la fabrication du panneau peuvent être augmenté proportionnellement à l'augmentation des dimensions mais ne doivent pas être réduits.

5.1.2.3 Constructions vitrées

Le type de verre et la technique de fixation sur les bords, y compris le type et le nombre de fixations par mètre de périmètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.

La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celles incorporées dans l'élément d'essai. Un autre positionnement dans la porte ne peut être modifié que s'il n'entraîne aucune suppression ou repositionnement d'éléments structuraux.

5.1.3 Finitions décoratives

5.1.3.1 Peinture

La finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormant pour lesquels des éléments d'essai sans finition ont été soumis aux essais. Lorsque la finition de peinture contribue à la résistance au feu de la porte (par exemple, peintures intumescentes), aucun changement ne doit alors être admis.

5.1.3.2 Stratifiés décoratifs

Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1,5 mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique (mode opératoire normal et supplémentaire).

Les stratifiés et les placages décoratifs d'une épaisseur supérieure à 1,5 mm appliqués sur des vantaux dans un matériau autre que le bois doivent être soumis aux essais comme faisant partie de l'élément d'essai. Pour tous les produits essayés avec des faces en stratifié décoratif, les seules variations possibles doivent se situer dans des limites de types et d'épaisseurs de matériau analogues (par exemple, pour la couleur, le motif, le fabricant).

5.1.3.3 Dormants

Il est permis d'augmenter le nombre de fixations utilisées pour fixer les portes résistant au feu sur les constructions support mais il ne doit pas être réduit et il est permis de réduire la distance entre les fixations mais elle ne doit pas être augmentée.

5.1.3.4 Quincaillerie

Des changements sont admis dans la quincaillerie sous réserve que la quincaillerie de remplacement ait été validée dans un autre bloc-porte de configuration similaire.

Il est permis d'augmenter le nombre de dispositifs limitant les mouvements comme les serrures, les loquets et les paumelles mais il ne doit pas être réduit.

5.2 VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

5.2.1 Généralités

Des portes ayant des dimensions différentes de celles des éléments d'essai soumis aux essais sont admises dans certaines limites mais les variations sont fonction du type de produit et de la durée de satisfaction aux critères de performances.

5.2.2 Variations dimensionnelles par rapport au type de produit

5.2.2.1 Variations dimensionnelles de passage autorisées

	Minimales	Maximales
Largeur (mm)	638	1276
Hauteur (mm)	1958	2610

5.2.2.2 Autres changements

Pour les portes de dimensions inférieures, le positionnement relatif des dispositifs limitant les mouvements (par exemple, paumelles, loquets, etc) doit rester identique à celui soumis aux essais ou tout changement intéressant les distances les séparant sera limité au même pourcentage de réduction que la réduction dimensionnelle de l'élément d'essai.

5.2.2.3 Panneaux latéraux et impostes

~~Les règles de variation par rapport aux éléments d'essai de panneaux latéraux et d'impostes sont identiques à celles appliquées d'une manière générale aux portes battantes. Si un seul panneau latéral peut être essayé du fait des contraintes dimensionnelles du four (3 m x 3 m), un second panneau ayant au plus les mêmes dimensions peut être ajouté du côté opposé sous réserve d'essayer le panneau latéral du côté loquet en utilisant l'ouverture maximale disponible du four et d'avoir obtenu un dépassement du temps de classement de type " B ". L'adjonction d'un deuxième panneau latéral est exclue pour les portes satisfaisant au critère de rayonnement sauf si elles satisfont également le critère d'isolation thermique.~~

~~De même, le résultat d'un essai sur un bloc-porte équipé d'un panneau latéral du côté serrure est également applicable si aucun panneau latéral n'est monté.~~

5.2.2.4 Constructions en bois

~~Le nombre, les dimensions, l'emplacement et l'orientation de tous les joints ne doivent pas être modifiés sur un dormant en bois.~~

~~Lorsque des placages décoratifs d'une épaisseur supérieure ou égale à 1,5 mm ou d'autres revêtements apportant eux-mêmes des améliorations à la construction font partie de l'élément d'essai, ils ne doivent pas être remplacés par d'autres ayant une épaisseur ou une résistance inférieure.~~

5.3 SENS D'EXPOSITION AU FEU

5.3.1 Généralités

La norme NF EN 1363-1 indique que, pour des éléments de séparation pour lesquels il est exigé deux côtés résistant au feu, il faut soumettre deux éléments d'essai à l'essai (un dans chaque direction) sauf si l'élément est parfaitement symétrique. Dans certains cas toutefois, il est possible de définir des règles selon lesquelles la résistance au feu d'un bloc-porte asymétrique essayé dans un sens de feu peut s'appliquer pour l'autre sens d'exposition au feu. La possibilité de mettre au point de telles règles augmente si l'étude se limite à certains types de blocs-portes et certains critères applicables, par exemple l'étanchéité au feu des portes.

5.3.2 Sens d'exposition au feu autorisés

Compte-tenu de la nature du dormant et de l'ouvrant du bloc-porte testé d'une part et du sens d'exposition appliqué lors de l'essai d'autre part, les performances au feu indiquées au paragraphe 3. du présent procès verbal sont valables pour les sens d'exposition au feu suivants :

- Etanchéité au feu : Feu côté paumelles et opposé aux paumelles.
- Isolation thermique : Feu côté paumelles et opposé aux paumelles.

Ces sens d'exposition au feu sont subordonnés au strict respect des conditions suivantes :

- la construction des vantaux eux-mêmes est symétrique, à l'exception de leurs bords (portes à double feuillure par exemple) ;
- toutes les pièces de ferrage de retenue ou de support ont un point de fusion suffisamment élevé de sorte qu'elles ne fondent pas lors de leur exposition à la chaleur de l'essai ;
- aucun changement n'intervient dans le nombre de vantaux ou leur mode de fonctionnement.

5.3.3 Constructions supports

5.3.3.1 Généralités

La résistance au feu d'un bloc-porte soumis aux essais dans une forme de construction support normalisée est susceptible de s'appliquer ou non une fois monté dans d'autres types de construction. En général, les types rigide et souple ne sont pas interchangeables ; les règles régissant le domaine d'application directe au sein de chaque groupe sont données aux paragraphes 13.5.2. à 13.5.4. de la norme NF EN 1634-1. Dans certains cas cependant, il est possible que le résultat d'un essai sur un type particulier de bloc-porte essayé dans une forme de construction support normalisée soit applicable à ce bloc-porte monté dans une construction support normalisée d'un type différent. Des règles spécifiques sont données au paragraphe 13.5.5. de la norme NF EN 1634-1

5.3.3.2 Constructions support autorisées

Conformément aux règles précisées au paragraphe 13.5. de la norme NF EN 1634-1, les performances indiquées au paragraphe 3. du présent procès-verbal de classement sont également valables pour des blocs-portes installés dans des parois en béton plein ou parpaings ayant une masse volumique d'au moins 1200 kg/m³ et une épaisseur minimale de 200 mm.

6. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS**, soit jusqu'au :

QUINZE MAI DEUX MILLE QUATORZE

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le Laboratoire d'EFECTIS France.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 15 mai 2009



Renaud FAGNONI
Chargé d'Affaires



Régis KORYLUK
Directeur Adjoint
Chef du Service Essais 2

Ce procès-verbal de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Ce procès-verbal de classement ne représente pas l'approbation de type ou la certification de l'élément

Planche n°1 : Vue en élévation du bloc porte

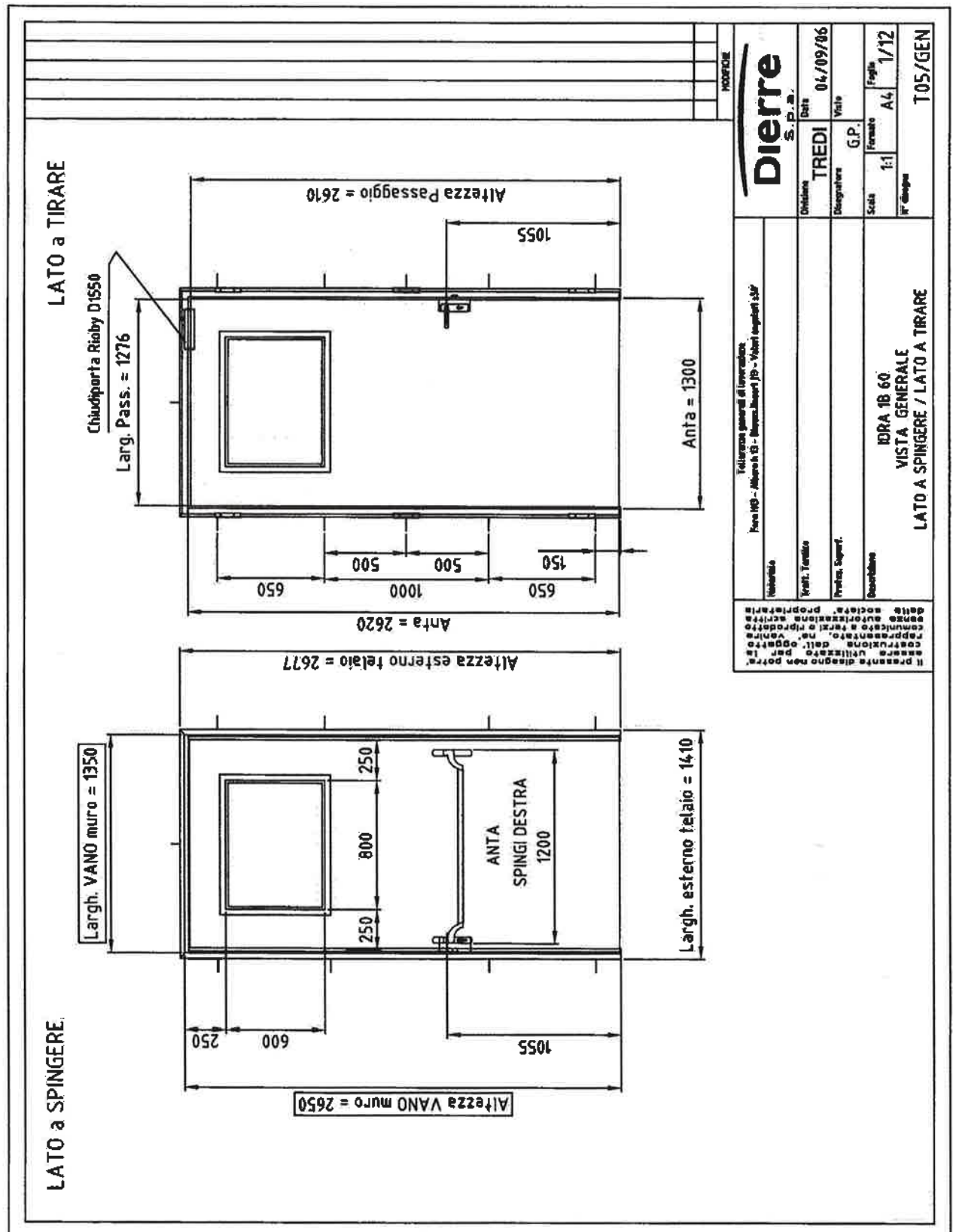
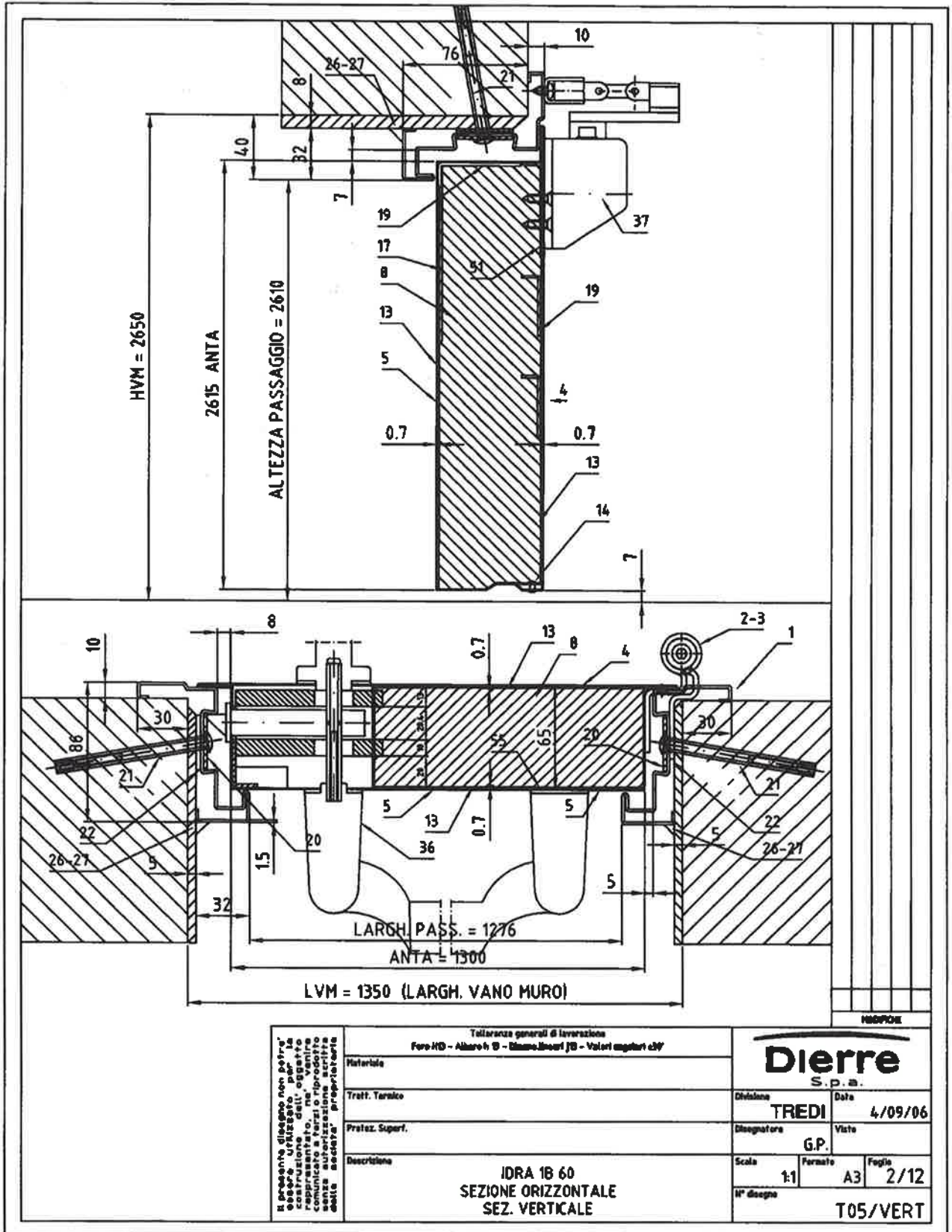


Planche n°2 : coupe horizontale et verticale du bloc porte



Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né venire riprodotto, senza la scritta autorizzatoria scritta dalla società proprietaria.	Tolleranze generali di lavorazione Foro HD - Albero H B - Cilindro Borel JB - Valori angolari cBY		Dierre S.p.a.	
	Materiale		Divisione TREDI	Data 4/09/06
	Tratt. Termico		Disegnatore G.P.	Visto
	Protez. Superf.		Scala 1:1	Formato A3
	Descrizione IDRA 1B 60 SEZIONE ORIZZONTALE SEZ. VERTICALE		Foglio 2/12	N° disegno T05/VERT

Planche n°3 : Détails du bâti

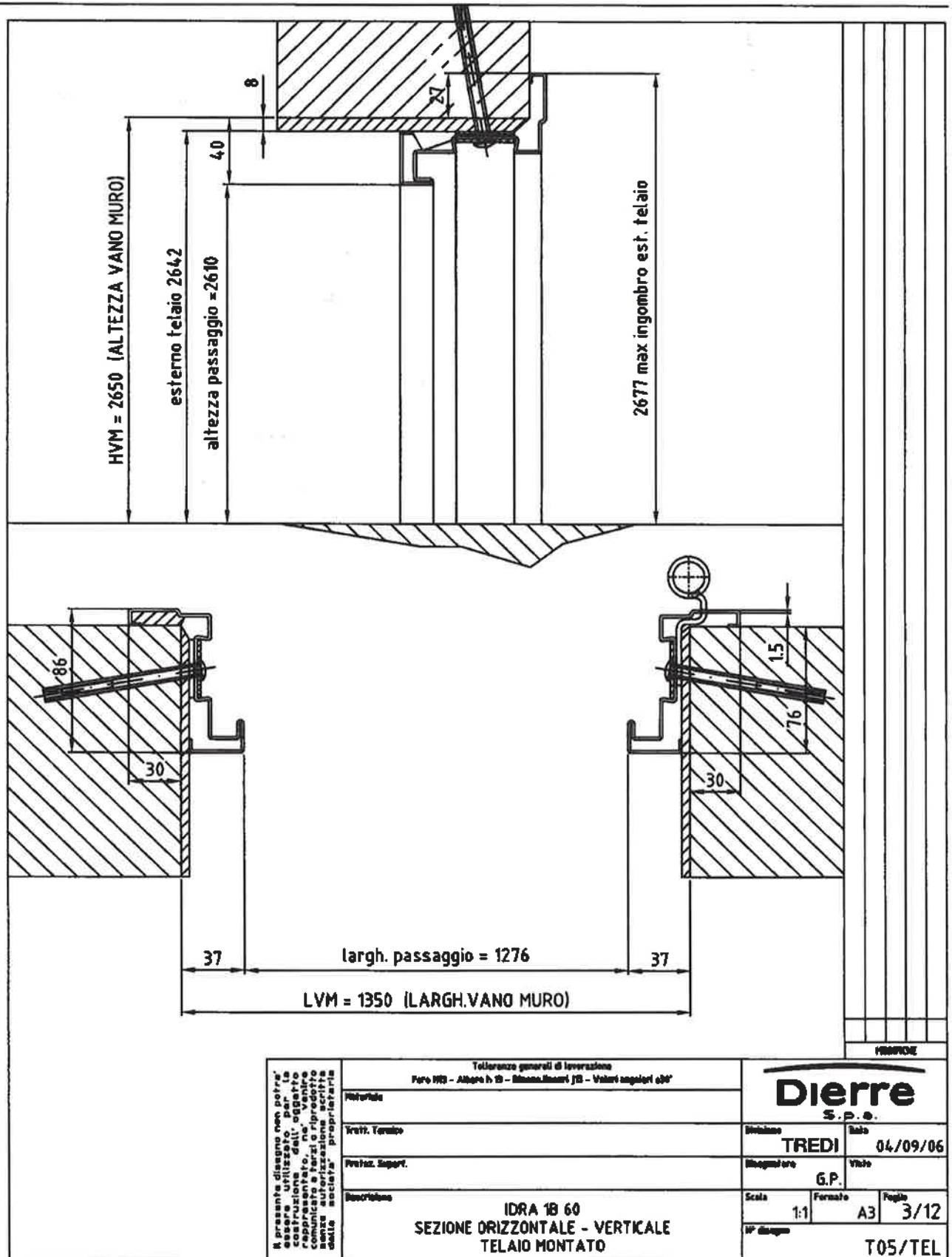


Planche n°4 : Détails du bâti

TABELLA STEEP CERNIERE E ZANCHE

HVM	A	B	C	D	E
556/576	HVM - 115	/	/	/	110
662/696	HVM - 105	/	/	/	120
698/698	HVM - 75	/	/	/	235
101-126	HVM - 235	/	/	/	235
185/193	635	180	95	558	235
196/2045	1795	180	95	558	235
206/2235	1095	180	106	558	235
2236/2295	2065	1524	106	7375	235
2386/2535	2235	1675	1295	7375	235
2536/2685	2385	17315	910	7375	235
2686/2835	2535	1850	1985	7375	235
2836/2870	2685	19235	1430	7375	235

TELAIO / DIMA

CERNIERA SUPERIORE	TASSELLO MECA/SUP.	CERNIERA MECA/INF.	TASSELLO MECA/INF.	CERNIERA INFERIORE
HVM	A	B	C	D

SE HVM < 1765=VEDI CODICI DAL LATO BASSO

SE HVM < 1000=NON FARE ZANCA INF.

HVM - 4 (2 BATTENTI/COQ. H85-H86)

HVM - 8 (1 BATTENTE)

HVM - 11 (1 BATTENTE)

LATO BASSO

DISEGNA TO SX
DX SIMMETRICO OPPOSTO

FE P12 sp. 15

ZINCATO

PROTEZ. SUPER.

DESCRIZIONE
IDRA 18/28 REI 60/120-MULTIPLA 65 3 LATI
MONTANTE TELAI 3L LATO CERNIERA
VISTA D'INSEMME

PRODOTTORE
Dierre
S.p.A.
Data: 09/03/05
Divisione: TREDI
Designazione: GP.
vite

Scala
1:1
Foglio: 1/1

Forma
A3

nr disegno
N10.0019.13/3L

MODIFICHE

- 10-Modificati passi B e D su steep 1765/2235.M.C 20/09/10
- 09-Modificata nota.M.C. 05/08/10
- 13-Inserita codici padre delle porte con la 3 cerniera di serie inf. HVM 1765.M.C.02/12/13
- 12-Inserito steep per cod. N81 e N92.M.C 02/07/13
- 11-Inserito nota su zanca superiore.M.C. 12/10/11

Planche n°5 : Détails du bâti

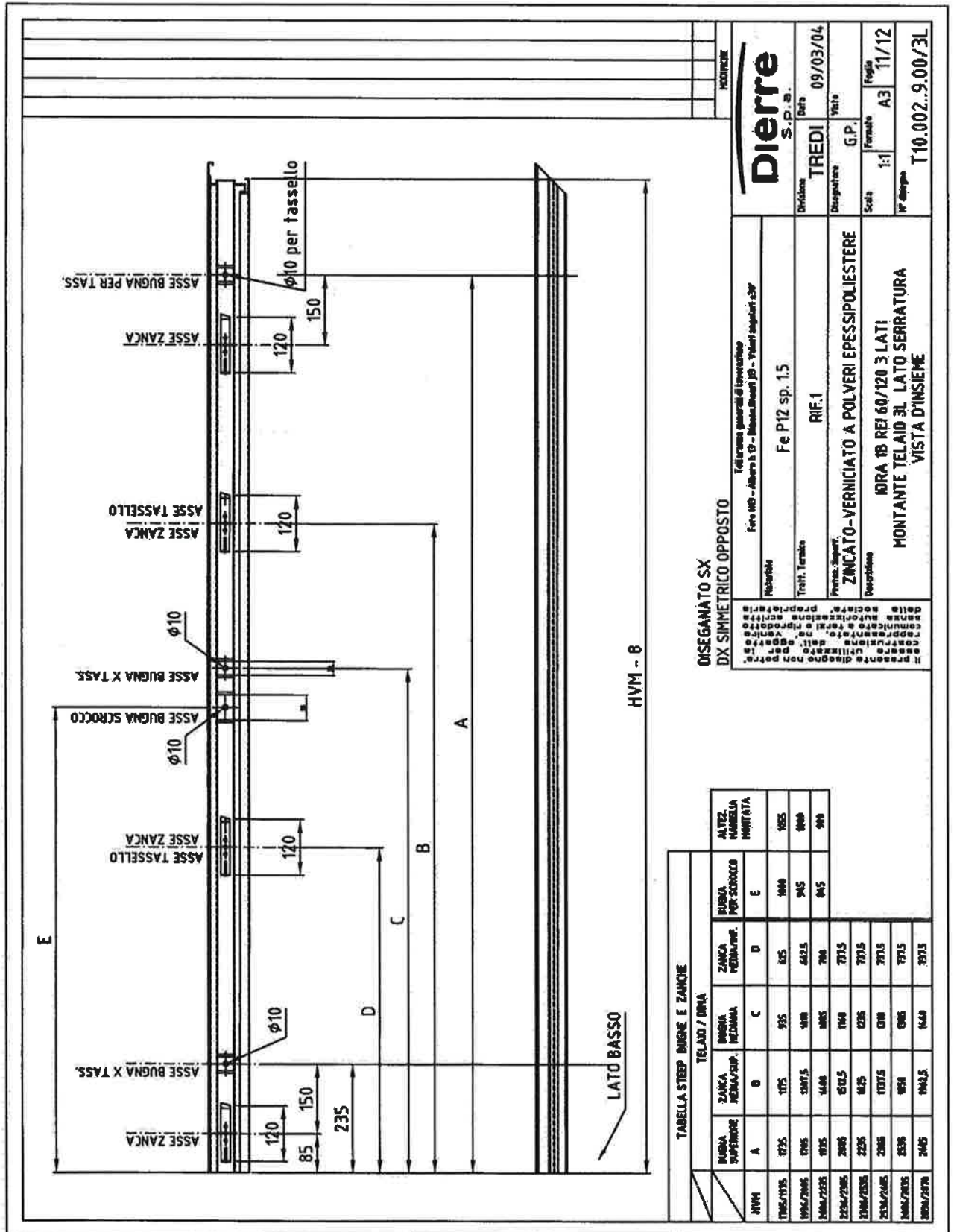


Planche n°6 : Détails du bâti

OPZIONE BUGNE SOLO PER 2B

ASSE PER X TASSELLO

OPZIONE ZANCHE SOLO PER 2B

ASSE DIVISIONE 2B

4+4 fori di unione vedidis. dettaglio

Tolleranza generale di lavorazione Peri (H8 - Albero h 9 - Dimensioni JS - Valori angolari JS)	
Materiale	RIF. 1
Tiranti, Tondino	ZINCATO
Profilo, Segret.	IDRA 16/26 REI 60/120 - 3 LATI/4 LATI TESTATA TELAIO VISTA D'INSIEME
Descrizione	

OPZIONI PER LAVORAZIONI SELETTORI DI CHIUSURA TIPO 121-1 CHIUDIPIORTA

**DISEGNATO SX
DX SIMMETRICO OPPOSTO**

Dierre S.p.a.	
Tipologia	TREDI
Disegno	09/03/05
Modificata	G.P.
Scala	1:1
Fornita	A3
Figlio	12/12
T10.003.9.00/3L-4L	

Planche n°7 : Détails du bâti

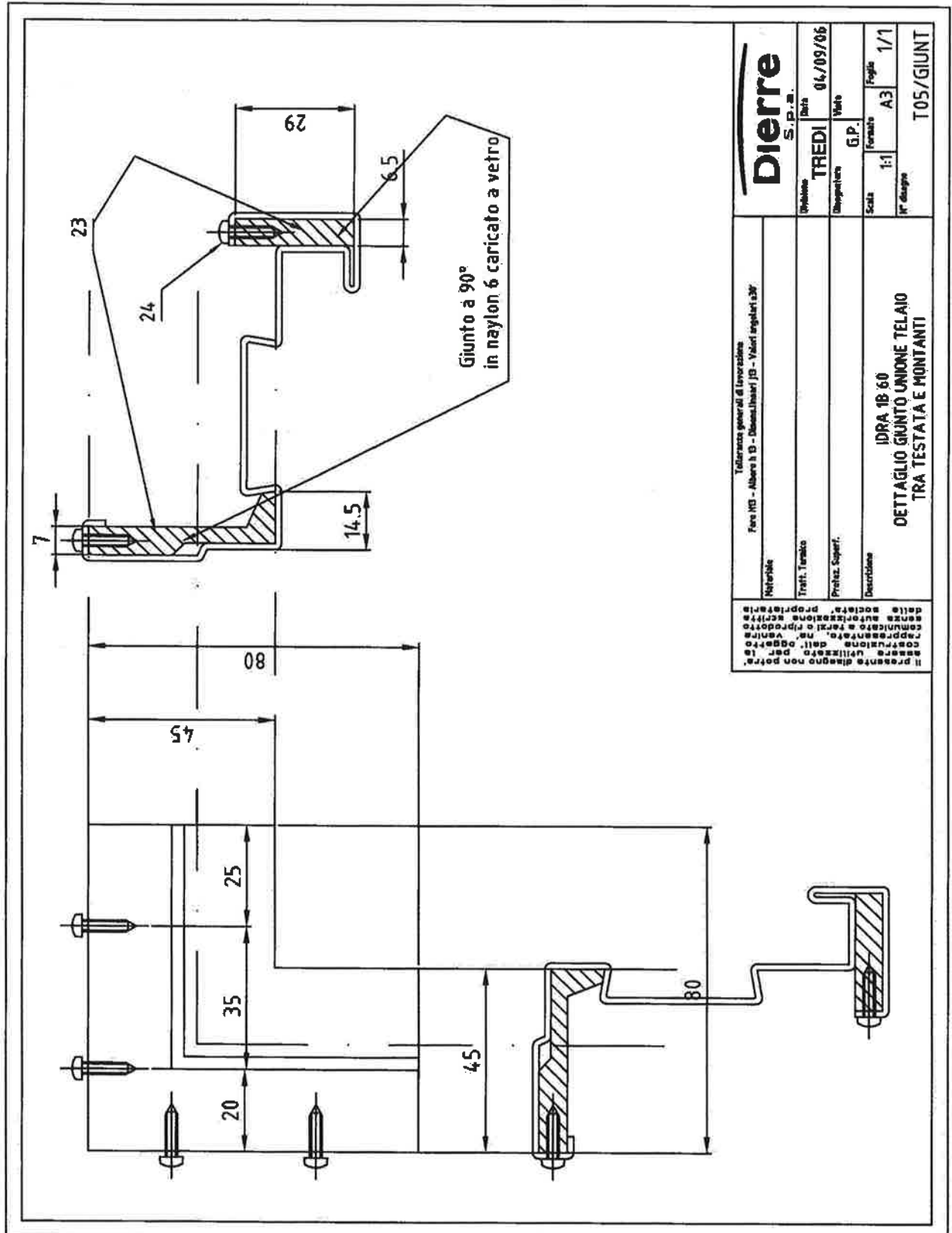
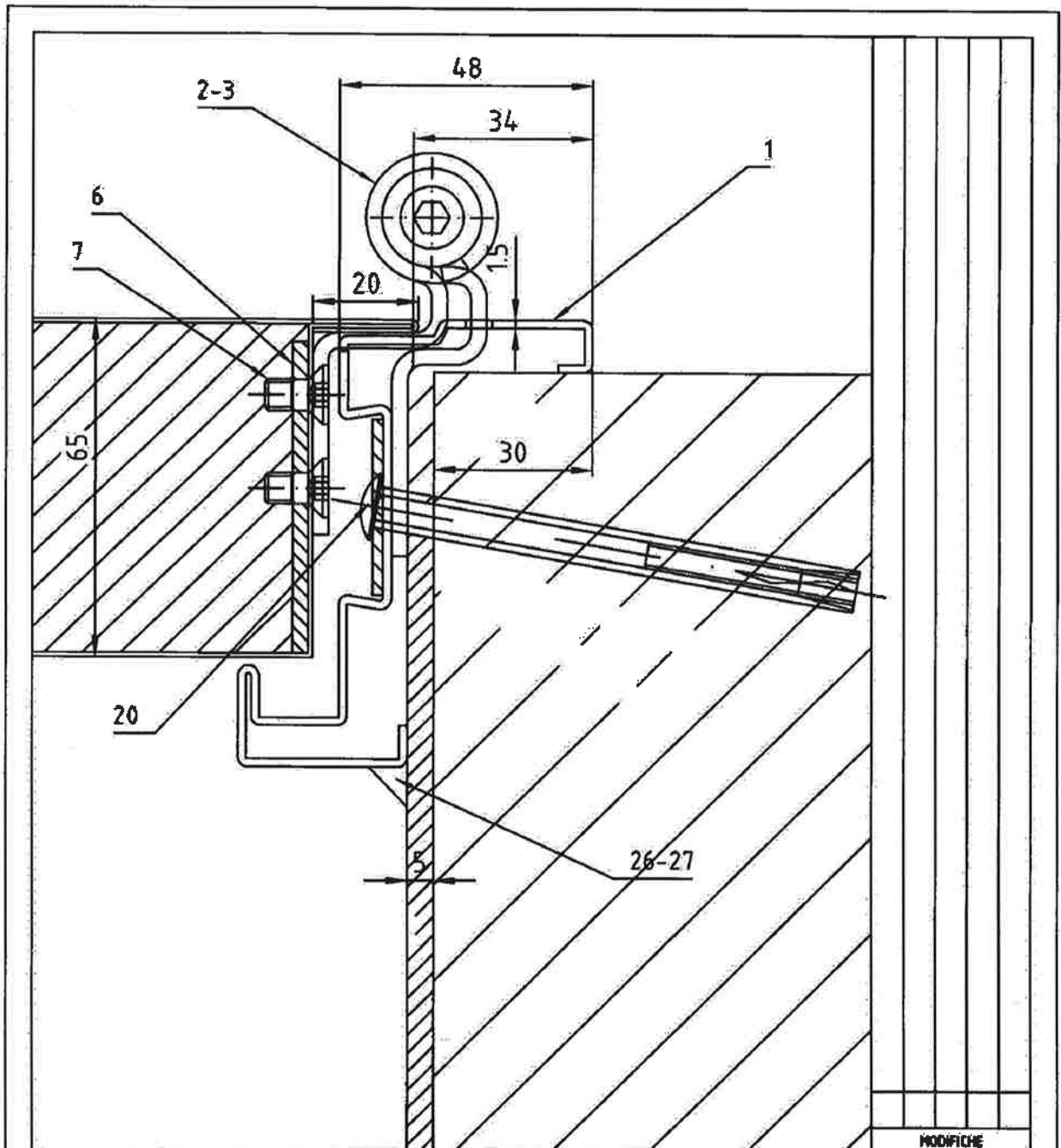
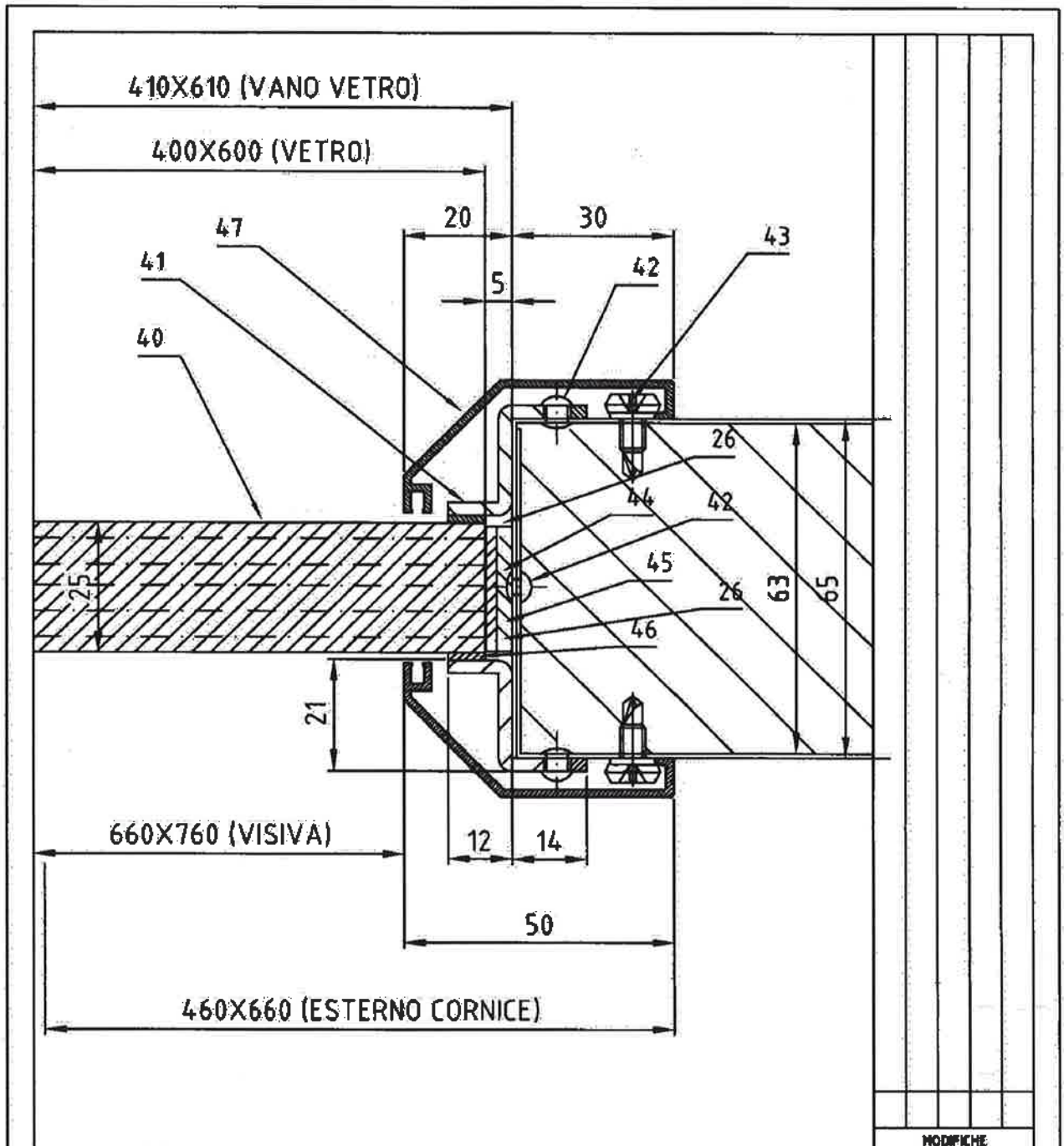


Planche n°8 : détails de la jonction vantail - bâti



Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né venire comunicato a terzi o riprodotto senza autorizzazione scritta della società proprietaria	Tolleranze generali di lavorazione Fera HB - Albero h 13 - Dimens.Inneri J13 - Valori angolari ±30'		Dierre S.p.a.		
	Materiale		Divisione TREDI	Data 04/09/06	
	Tratt. Termico		Disegnatore G.P.	Visto	
	Protez. Superf.		Scala 1:1	Formato A4	Foglio 5/12
	Descrizione IDRA 1B 60 SEZIONE TELAIO CON CERNIERA		N° disegno T05/CER		

Planche n°9 : Détails de l'oculus



MODIFICHE


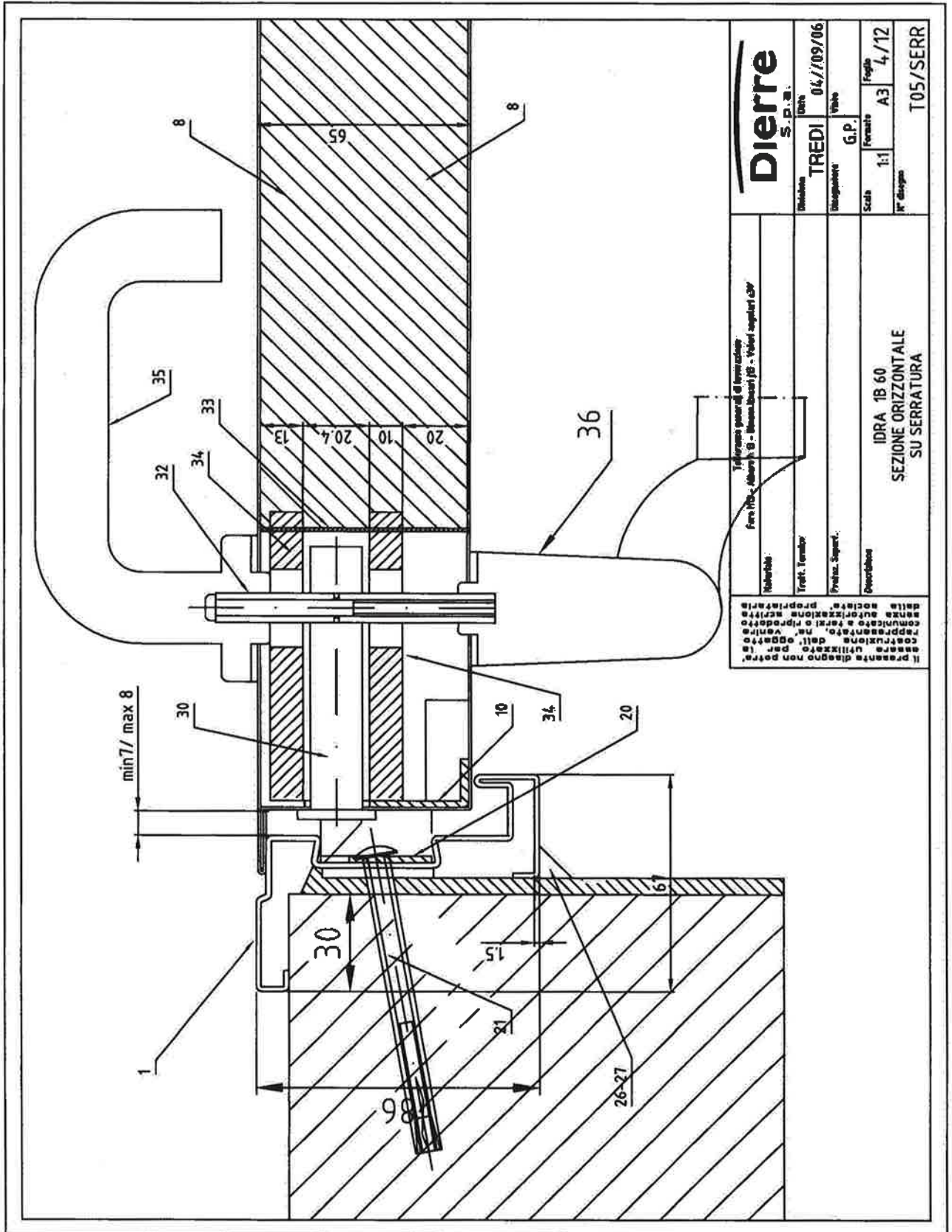
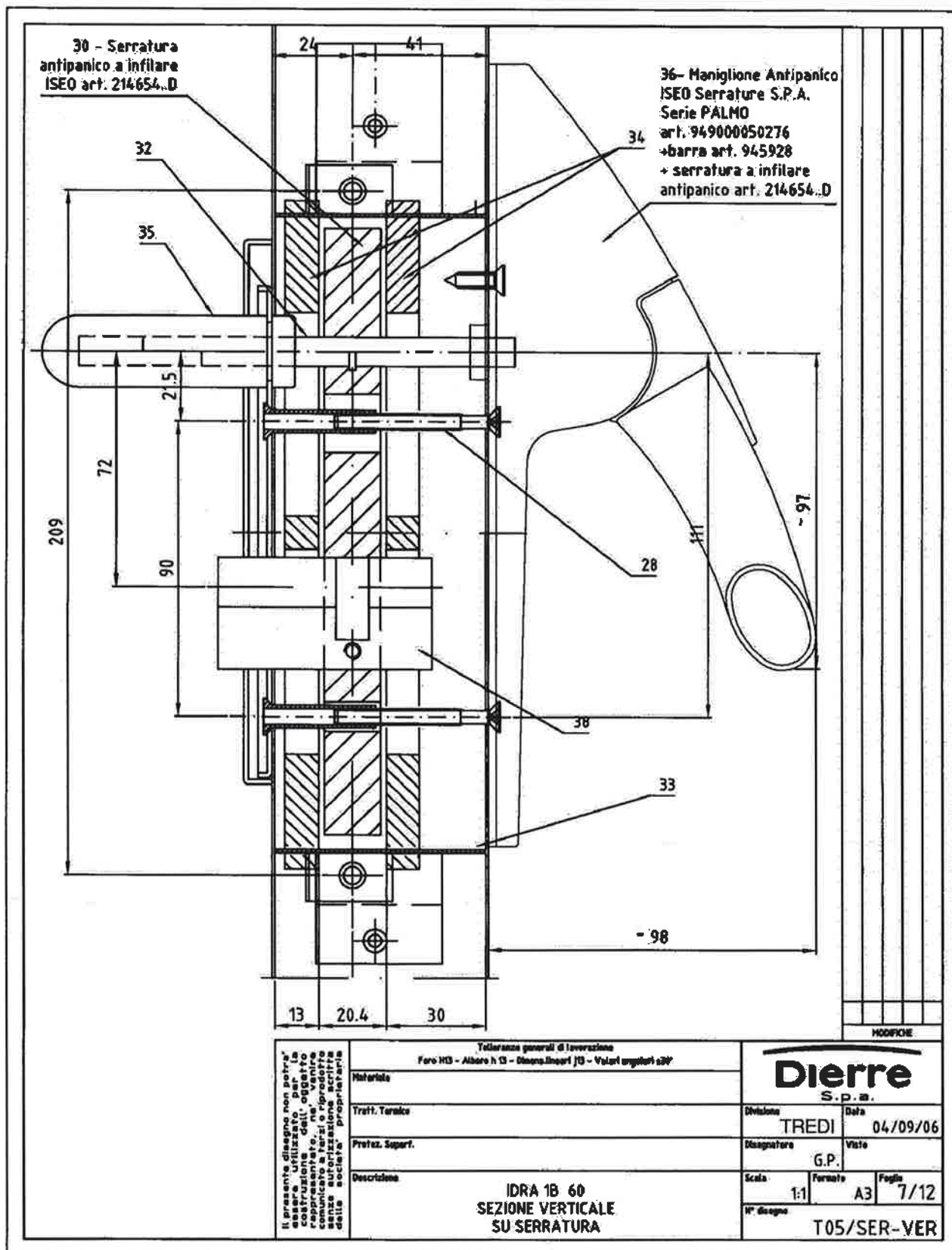
Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né, viene comunicato a terzi o riprodotto senza autorizzazione scritta della società proprietaria	Tolleranze generali di lavorazione Fore M13 - Albare h 13 - Diametri lineari J13 - Valori angolari ±30°			
	Materiale		Divisione	Data
	Traff. Termico		TREDI	04/09/06
	Protez. Superf.		Disegnatura	Viste
	Descrizione	IDRA 1B 60 SEZIONE FINESTRATURA CON VETRO	Scala	Formato
		1:1	A4	8/14
		N° disegno	T05/FIN	

Planche n°10 : Détails de la serrure



<p>Dierre S.P.A.</p>		<p>04/109/06</p>	
<p>TREDI</p>		<p>G.P.</p>	
<p>Scala</p>		<p>Ferme A3</p>	
<p>1:1</p>		<p>4/12</p>	
<p>FR design</p>		<p>T05/SERR</p>	
<p>Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto rappresentato, né verrà comunicato a terzi o riprodotto senza autorizzazione scritta dalla società proprietaria.</p>			
<p>Nome: IDRA 1B 60 - Sezione Orizzontale - Valori superiori a 20</p>			
<p>Tratt. Termico:</p>			
<p>Prof. Suppl.:</p>			
<p>Descrizione: IDRA 1B 60 SEZIONE ORIZZONTALE SU SERRATURA</p>			

Planche n°11 : Détails de la serrure



Il presente disegno non potrà essere utilizzato, né in tutto o in parte, senza permesso scritto dal progettista, né, senza permesso scritto dal progettista, essere comunicato a terzi o riprodotto, in tutto o in parte, senza permesso scritto dalla società proprietaria.	Tolleranze generali di lavorazione Foro H8 - Albero h 8 - Distanziatori JS - Valori angolari c30°		Dierre S.p.a.	
	Materiali		Divisione	TREDI
	Trefft. Tecnico		Data	04/09/06
	Prezzi. Superf.		Disegnatore	G.P.
	Descrizione	IDRA 1B 60 SEZIONE VERTICALE SU SERRATURA		Visto Scala 1:1 Formato A3 Foglio 7/12
			N° disegno T05/SER-VER	

Planche n°12 : Détails de la barre antipanque

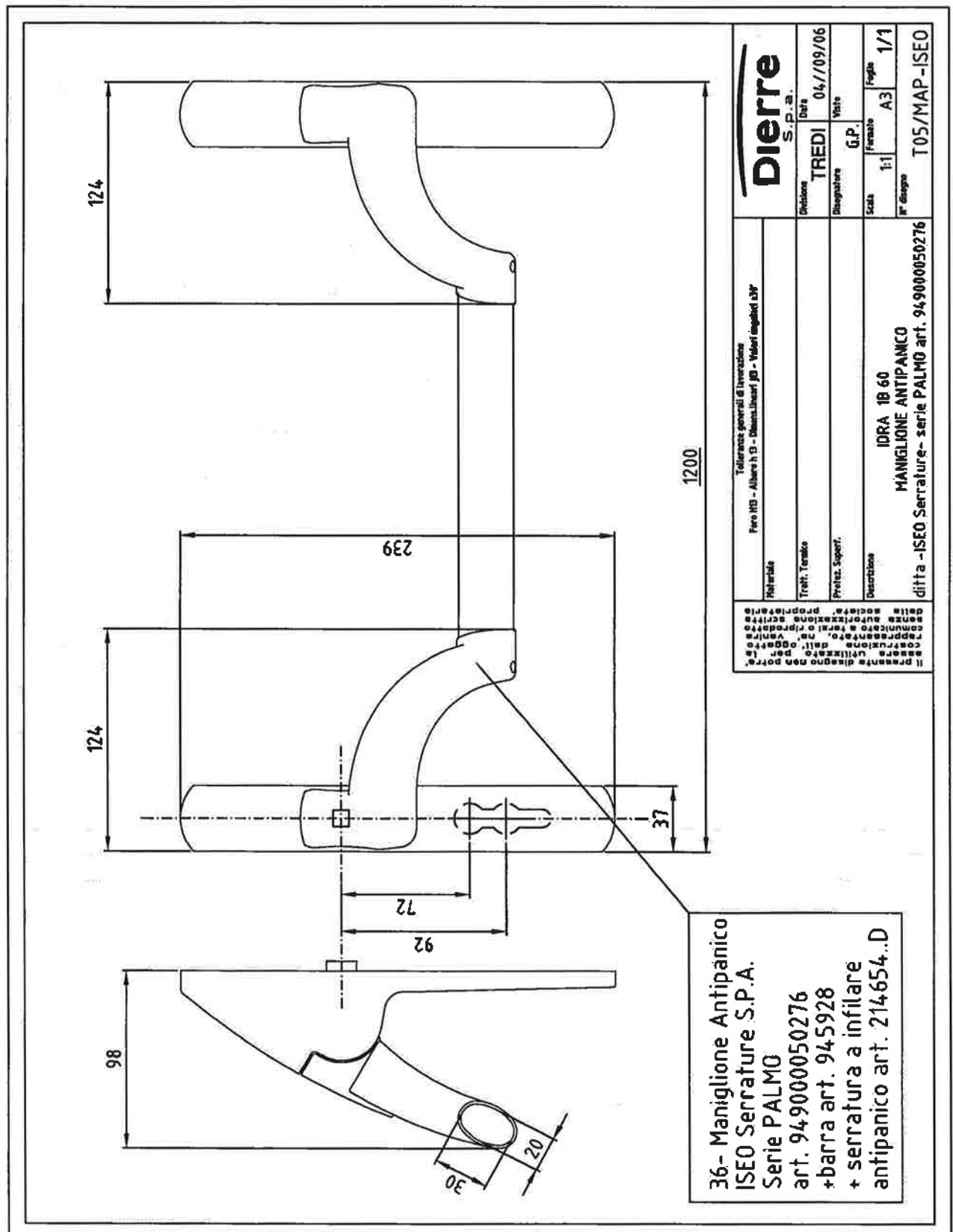


Planche n°13 : Détails de la serrure

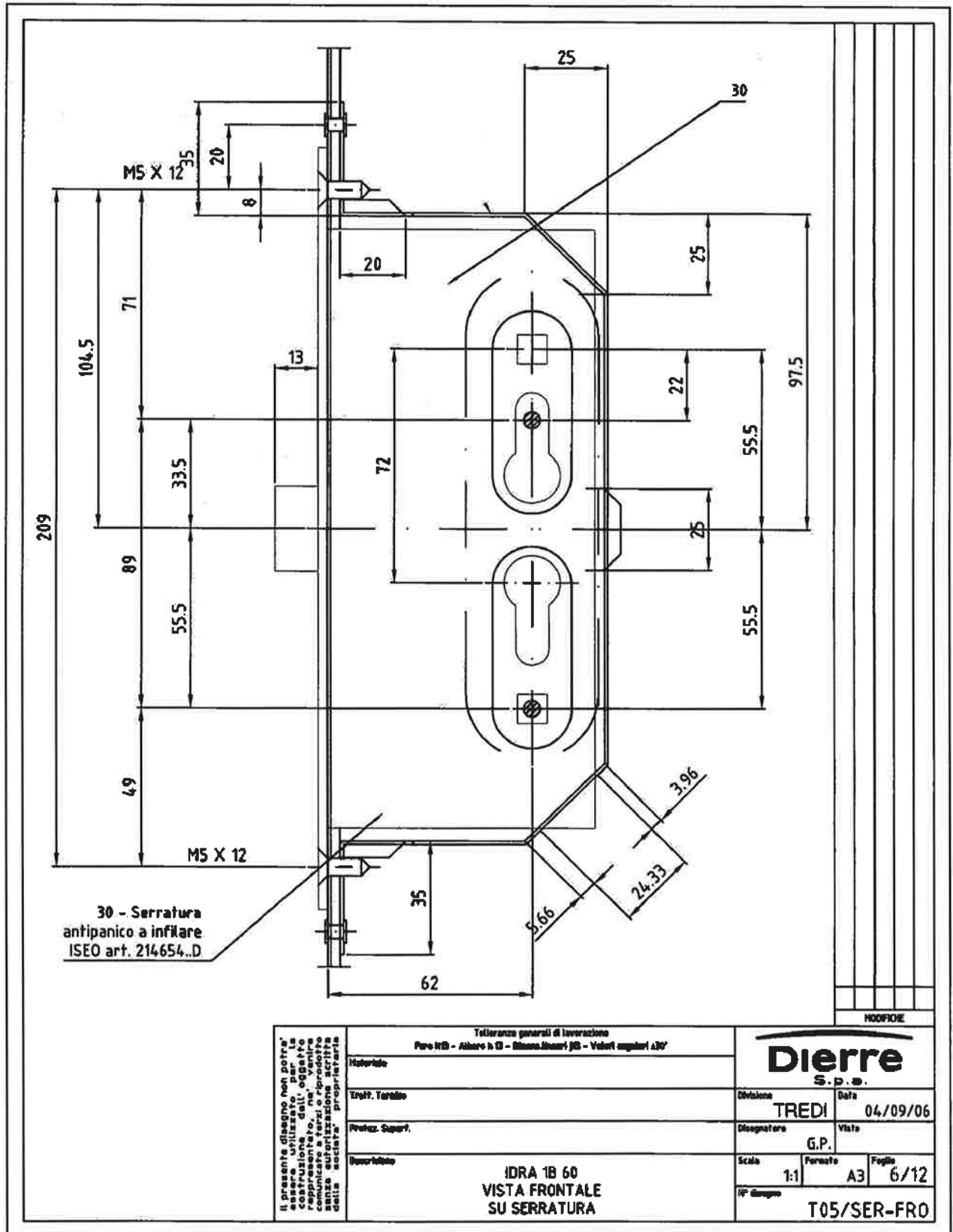


Planche n°14 : Détails de la paumelle à auto-fermeture

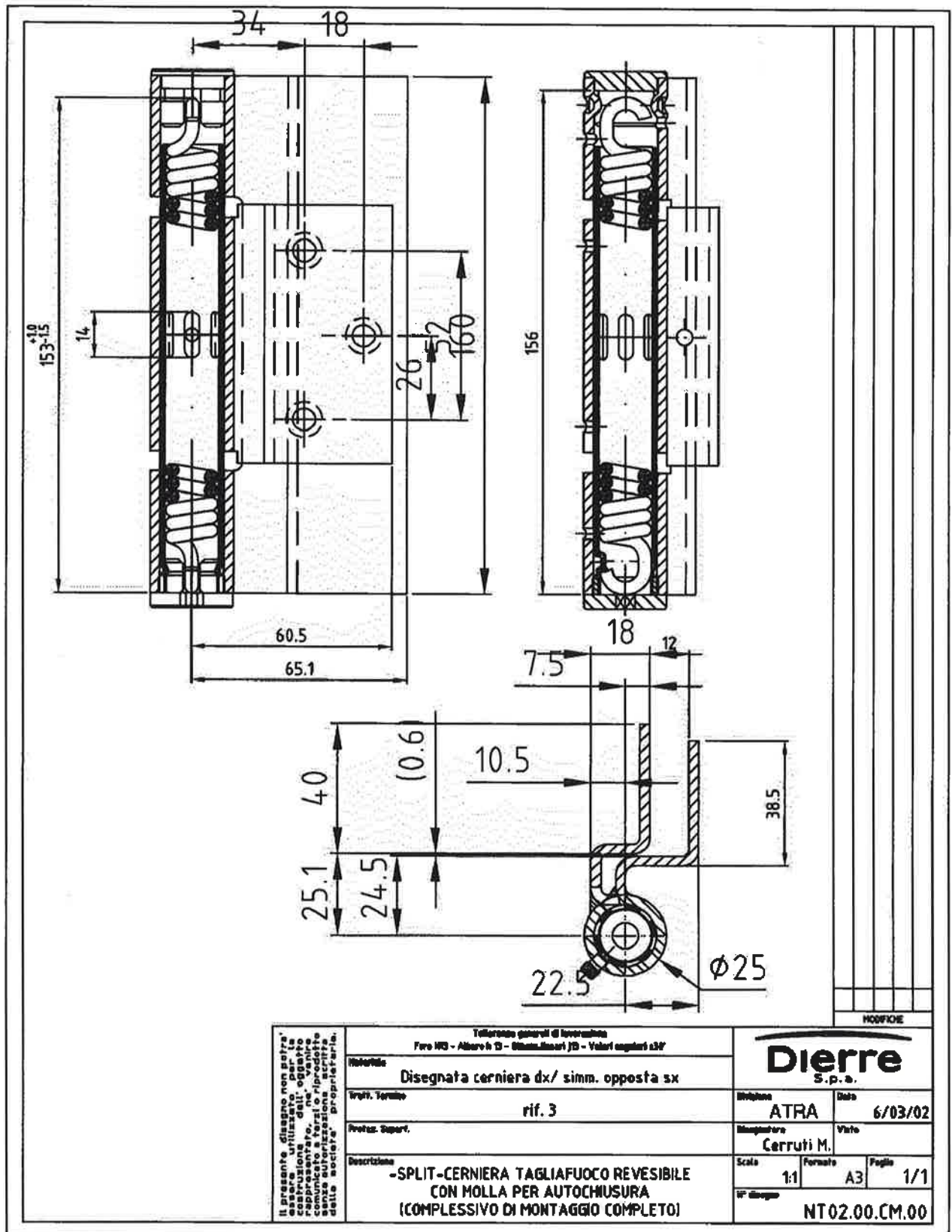
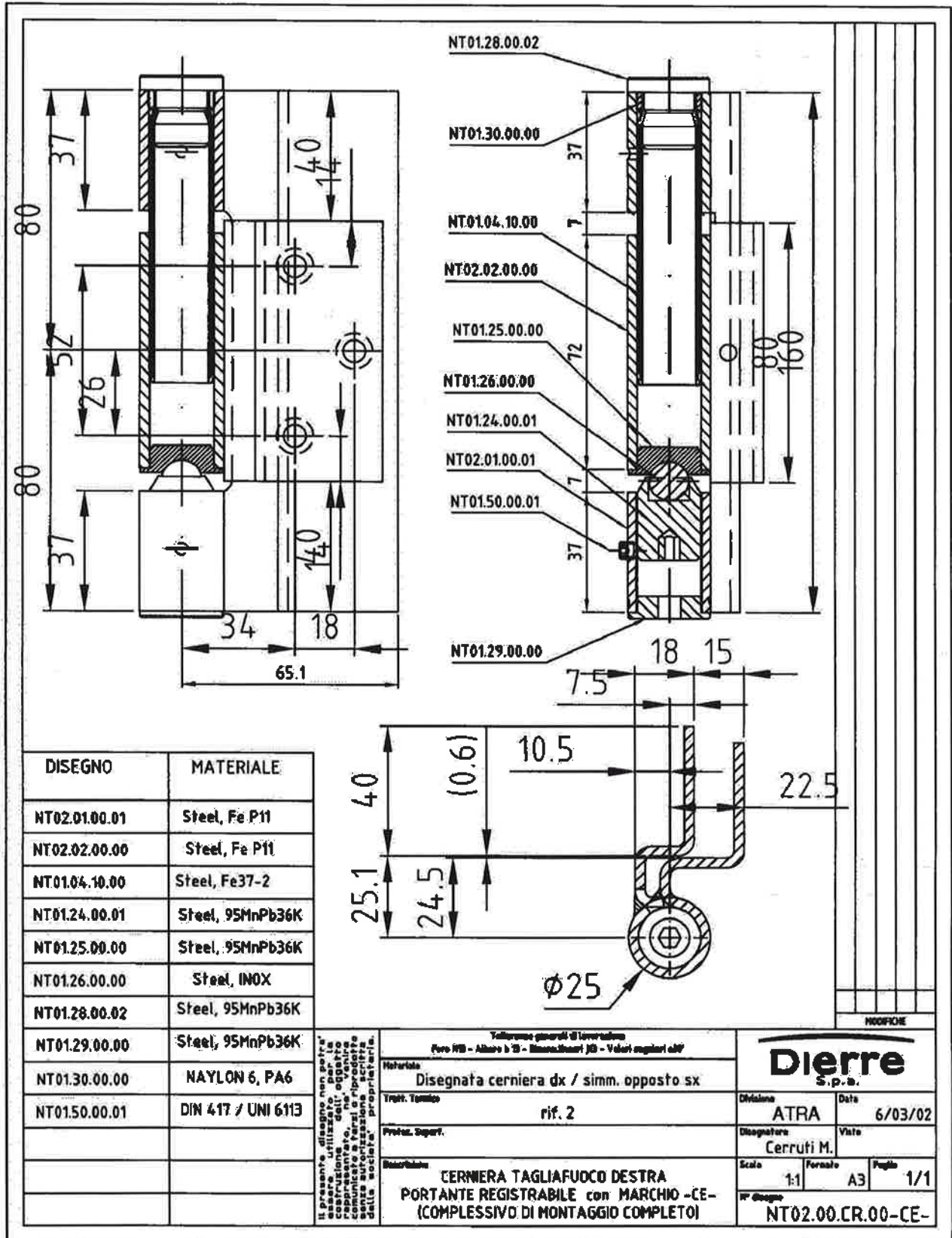


Planche n°15 : Détails des paumelles



The drawing shows two views of a fire door hinge assembly. The left view is a side elevation showing a vertical hinge with a total height of 80mm. It features a top section with a height of 37mm and a bottom section with a height of 52mm. The bottom section has a width of 34mm and a depth of 18mm. The total width of the hinge is 65.1mm. The right view is a cross-section showing the internal components and their dimensions. Key dimensions include a total height of 160mm, a top section height of 37mm, and a bottom section height of 72mm. A diameter of 25mm is indicated for a circular component at the bottom. Various parts are labeled with codes such as NT01.28.00.02, NT01.30.00.00, NT01.04.10.00, NT02.02.00.00, NT01.25.00.00, NT01.26.00.00, NT01.24.00.01, NT02.01.00.01, NT01.50.00.01, and NT01.29.00.00.

DISEGNO	MATERIALE
NT02.01.00.01	Steel, Fe P11
NT02.02.00.00	Steel, Fe P11
NT01.04.10.00	Steel, Fe37-2
NT01.24.00.01	Steel, 95MnPb36K
NT01.25.00.00	Steel, 95MnPb36K
NT01.26.00.00	Steel, INOX
NT01.28.00.02	Steel, 95MnPb36K
NT01.29.00.00	Steel, 95MnPb36K
NT01.30.00.00	NAYLON 6, PA6
NT01.50.00.01	DIN 417 / UNI 6113

<p><small>Valenze generali di lavorazione Fino M3 - Albero b 25 - Mando/Motori JS - Valori registrati all'</small></p>		<p>Dierre S.p.A.</p>	
<p>Modello Disegnata cerniera dx / simm. opposto sx</p>		<p>Divisione ATRA</p>	<p>Data 6/03/02</p>
<p>Tiratura rif. 2</p>		<p>Disegnatore Cerruti M.</p>	
<p>Profil. Supert.</p>		<p>Scala 1:1</p>	<p>Fornato A3</p>
<p>Descrizione CERNIERA TAGLIAFUOCO DESTRA PORTANTE REGISTRABILE con MARCHIO -CE- (COMPLESSIVO DI MONTAGGIO COMPLETO)</p>		<p>Foglio 1/1</p>	<p>N° disegno NT02.00.CR.00-CE-</p>

Il presente disegno non potrà essere utilizzato per la costruzione dell'oggetto comunicato a terzi o riprodotta senza autorizzazione scritta della società proprietaria.

Planche n°14 : Nomenclature

Réf.	Désignation	Q.té	Matériel	Caractéristiques	Fournisseur
1	Châssis 3 côtés	3	Acier épaisseur 15/10	Profilé	Dierre
2	Charnière porteuse enregistrable	2	Acier épaisseur 30/10	Estampé	Dierre
3	Charnière avec aimant à fermeture automatique	1	Acier épaisseur 30/10	Estampé	Dierre
4	Couvercle	1	Acier épaisseur 7/10	Plié sous pression	Dierre
5	Caisse	1	Acier épaisseur 7/10	Plié sous pression	Dierre
6	Renfort intérieur pour charnières	3	Acier épaisseur 28/10 x 60 x 150	Estampé	Dierre
7	Vis de fixation charnières	9	Acier diam. 6 x 9	Estampé	Dierre
8	Laine de roche	1	Épaisseur 63 mm	Densité 100 kg / m ³	Tervol / Termolan
10	Cornière intérieure côté serrure	1	Acier -L- 50 x 15 épaisseur 28/10	Plié sous pression L= 2600	Dierre
13	Colle pour paquet calorifuge	couche	Colle bicomposée	Épaisseur ~1,5 mm	Duna-Polymers
14	Rivet d'union vantail	4	Acier diam. 4 x 12	Estampé	Dierre
17	Pâte réfractaire	couche	Silicate de calcium épaisseur ~1,5 mm	Côté supérieur vantail	Dierre
18	Cheville métallique à expansion	11	Acier	Diam. 8 x L=80~	Dierre
19	Renfort intérieur vantail	1	Acier -L- 50 x 15 épaisseur 28/10	Plié sous pression L= 1280	Dierre
20	Joint intumescent	3	Épaisseur 1,5 x 34 mm Promaseal	À base de graphite	Promat
22	Préparation agrafes pour maçonnerie	9	Tôle épaisseur 25 x 120 x épaisseur 1,5	Semi-tranchée sur le châssis	Dierre
23	Joint en nylon union sommets de châssis	4	Nylon 6 chargé sur verre	Estampé	Dierre
24	Vis pour joint d'union	8	Acier diam. 3 x 16	Estampé	Dierre
25					
26	Intuseal		Remplissages de petites fentes	Pâte d'étanchéité	F.lli Zucchini
27	Promafoam		Remplissages de moyennes fentes	Mousse d'étanchéité	Promat
28	Vis pour poignées	2+2	Diam. 5 x 50 + coussinets M5	Estampé	Dierre
30	Serrure 1 point de fermeture anti-panique	1	Acier	Serrure à enfiler	ISEO art. 214654-D
32	Tableau de commande serrure	1	Acier carré 9 x 9	Étiré	Dierre
33	Couvert de serrures	1	Acier épaisseur 9/10	Estampé	Dierre
34	Calorifuge serrures	2	Placoplâtre épaisseur 10 mm	Plaque	Knauf
35	Kit poignée	1	Acier revêtu en PVC	Estampé	Marvon
36	Manille anti-panique Série -PALMO-	1	Acier + alliage aluminium	Avec barre de poussée Type -A -	ISEO art. 949000050276
37	Ferme-porte	1	Aluminium moulé sur pression	Aimant + huile	Ryobi DS 1550

Planche n°17 : Nomenclature (suite)

38	Cylindre pour serrure	1	Laiton	Estampé	Dierre
40	Base vitrée 600 x 800	1	Verre coupe-feu EI 60	Épaisseur 25 mm	Glaverbel
41	Agrafes anti-retour verre	4	Acier épaisseur 20/10	Estampé	Dierre
42	Rivet d'union agrafe	10	Diamètre 4 x 12	Estampé	Dierre
43	Vis anti-retour cadre externe	6	Acier Diam. 4,2 x 12	Estampé	Dierre
44	Épaisseurs pour vitre	10	Plastique PVC 40 x 26 x 5	Estampé	Dierre
45	Joint intumescent	4	Épaisseur 2 x 25 mm	À base de graphite	Marvon
46	Élastomère à cellules fermées	4	Néoprène	Bande	Dierre
47	Cadre externe de finition	1	Duraluminium épaisseur 1,4	Extrudé	Dierre
50	Paroi en maçonnerie		Briques + laitier de ciment		UNI EN 1634-1
51	Renfort intérieur ferme-porte	1+1	Acier Fe P02	Tôle épaisseur 1 x 60 x 250	Dierre
55	Renfort intérieur manille anti-panique	1	Acier Fe P02	Tôle épaisseur 0,7 x 150 x 250	Dierre